

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2018

DCM N° 18-04-26-6

Objet : Organisation de la 3ème édition du festival de la jeunesse en Moselle : Canap#3.

Rapporteur: Mme ANTOINE-FABRY

Le Cri-Bij et la Ville de Metz reconduisent pour la 3ème édition CANAP#3, Festival de la jeunesse en Moselle, le samedi 23 juin aux Arènes de Metz et au Parc de la Seille, avec une participation active des jeunes volontaires en service civique et en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Moselle, la Région Grand Est, le Conseil Départemental de Moselle et des partenaires privés.

Temps de valorisation des initiatives prises par les jeunes de Moselle, lieu d'ébullition de projets, cet événement est réalisé par et pour les jeunes. Ils y sont directement impliqués de par leur participation active pour sa préparation et le jour-même en tant que bénévoles et exposants. Les deux précédentes éditions ont connu un vif succès avec la participation de 300 jeunes et partenaires jeunesse en 2016, et de 650 ainsi que 30 projets présentés en 2017.

Les objectifs de ce festival sont la promotion de nouvelles formes de solidarité et des projets de jeunes socialement innovants, d'améliorer et rendre positive l'image des jeunes, citoyens et acteurs de la société d'aujourd'hui et de demain. Outre le fait de permettre une rencontre et un échange entre jeunes porteurs de projets, cette manifestation vise à informer les mosellans de 11 à 30 ans, et plus spécialement ceux qui sont les plus éloignés des dispositifs, qu'ils soient issus des Quartiers ciblés par la Politique de la Ville ou originaires du secteur rural. Cette mixité des publics favorisera la mise en réseau de jeunes d'horizons divers afin de leur permettre d'entreprendre et de s'engager.

Les contenus du Festival Canap' ne sont pas encore complètement définis car il sera à l'image des projets présentés et des propositions émanant du groupe de jeunes chargé de son organisation. Cependant, l'accès à l'information sur les « bons plans » qui existent dans les domaines variés y sera facilité, le festival sera également un lieu d'information sur les dispositifs d'aide aux projets des Jeunes : Bourse projets jeunes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Moselle et son club des partenaires - avec la tenue lors du festival du 2ème jury annuel -, Bourse Entrepreneuriat des jeunes de la région Grand Est, coup de pouce Conseil Départemental 57, Bourse d'initiative MSA Lorraine, aides portées par les mairies de Moselle, etc. Il sera bien sûr possible de s'informer sur le Service Civique et d'échanger avec des jeunes ayant déjà vécu cette expérience.

Les jeunes mosellans porteurs de projets seront invités à y participer, à titre individuel ou collectif, pour partager leur expérience avec les autres jeunes présents, mais aussi dans l'objectif de valoriser leurs savoir-faire, leurs compétences, leurs projets et leurs engagements.

Plusieurs temps d'animation seront prévus tout au long de la journée avec également l'organisation de tables rondes auxquelles participeront le public et des jeunes engagés. Enfin, pour faire écho au nom du festival, "CANAP#3", des canapés seront placés autour de chacun des porteurs de projets présents, invitant à l'échange et à la convivialité.

Cette manifestation répond pleinement à la volonté de la Ville de Metz de soutenir, d'encourager et de valoriser l'initiative, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes, de rendre les jeunes acteurs de leur territoire et de favoriser le rapprochement entre les jeunes et les partenaires associatifs et institutionnels.

Le budget prévisionnel de cet évènement s'élève à 65 500 €, dont 15 000 € de valorisation de bénévolat et 15 000 € de prestations en nature. La Région Grand-Est est sollicitée à hauteur de 5 000 €, le Conseil Départemental de Moselle de 10 000 €, la Ville de Metz de 8 000 €, 10 000 € de mécénat et dons étant par ailleurs recherchés pour cette opération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la Charte de l'accompagnement à l'initiative et à l'engagement,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de Metz de soutenir, d'encourager et de valoriser l'initiative, l'engagement et la prise d'autonomie des jeunes,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER une subvention de 8 000,00 € à l'association CRI-BIJ pour l'organisation du festival CANAP#3.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents ou pièces connexes à cette affaire et notamment l'avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens passée avec l'association.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Margaud ANTOINE-FABRY

Service à l'origine de la DCM : Jeunesse, Education Populaire et Vie Etudiante Commissions : Commission Sport et Jeunesse Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions
--

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz , Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
--

Membres assistant à la séance : 32 Absents : 23 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ



CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

PROJET D'ANIMATION 2016-2018 entre LA VILLE DE METZ

et l'association CENTRE DE RENSEIGNEMENT ET D'INFORMATION - BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Modifiée par :

- Avenant n°1 en date du 28 avril 2016 pour le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2016
- Avenant n°2 en date du 7 juillet 2016 pour le versement d'une subvention pour Etudiant dans ma Ville
- Avenant n°3 en date du 15 décembre 2016 pour le versement de l'acompte de la subvention de fonctionnement 2017
- Avenant n°4 en date du 30 mars 2017 pour le versement du solde de la subvention de fonctionnement 2017
- Avenant n°5 en date du 01 juin 2017 pour l'organisation de la manifestation « CANAP#2 Festival de la jeunesse en Moselle ».
- Avenant n°6 en date du 06 juillet 2017 pour le versement d'une subvention pour Etudiant dans ma Ville
- Avenant n°7 en date du 25 janvier 2018 pour le versement de la subvention de fonctionnement 2018
- Avenant n°8 en date du 29 mars 2018 pour le projet « Jeu Santé et Citoyenneté » en lien avec la fiche-action 18 du Contrat Local de Santé

Entre :

1) La Ville de Metz, Madame Margaud ANTOINE FABRY, Adjointe au Maire, dûment habilitée aux fins des présentes par délibération en date du 26 avril 2018 ci-après désignée par les termes « la Ville »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée Centre de Renseignement et d'Information - Bureau Information Jeunesse représentée par sa directrice, pour le Comité de direction, Madame Christine POINSIGNON, agissant pour le compte de l'association, ci-après désignée par les termes « l'Association »,
et domiciliée : 1 rue du Coëtlosquet 57000 METZ,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le Conseil Municipal de la Ville de Metz a approuvé la signature d'une convention d'objectifs et de moyens pour la période 2016-2018 selon les modalités d'un conventionnement de type projet d'animation avec ladite Association. Celle-ci prévoit, dans son article 5 la signature d'avenants pour le versement de subventions de fonctionnement ou pour le financement de projets spécifiques.

Le présent avenant a pour objectif, d'abonder le soutien financier de la Ville de Metz à l'Association au titre de l'organisation de la manifestation « CANAP#3 Festival de la jeunesse en Moselle ».

AVENANT N°9
16C0030

ARTICLE 1 – Les articles 3 et 5 de la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018 sont complétés comme suit :

ARTICLE 3 – PROJETS DE L'ASSOCIATION

En complément des projets mentionnés dans la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018, l'association s'engage à organiser la troisième édition du festival de la Jeunesse en Moselle « CANAP#3 » le 23 juin 2018.

ARTICLE 5 – CONCOURS FINANCIER

Une subvention de **8 000 €** est attribuée à l'Association au titre de l'organisation de cette manifestation. Concernant l'année 2018, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 26 avril 2018 a décidé d'accorder à l'Association une subvention de **8 000 €** pour contribuer aux frais d'organisation de la troisième édition du Festival CANAP#3.

ARTICLE 2 – A l'exception des modifications opérées au titre du présent avenant, toutes les autres dispositions de la convention d'objectifs et de moyens 2016-2018 demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le

(en quatre exemplaires originaux)

La Directrice
Pour le comité de direction
de l'Association

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguée

Christine POINSIGNON

Margaud ANTOINE FABRY